



Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du 8 juillet 2021

* * * * *

Le 8 juillet 2021 à 19h,

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à l'OPPIDIUM de CHAMPAGNOLE, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : M. Pascal VOLPOET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOLET, Mme Michèle GIROD, Mme LACROIX Marine, M. PRIN Jean-Marie suppléant, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Gérard AUTHIER, M. David BOLARD suppléant, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Serge CHARTIER suppléant, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Dominique CHAUVIN, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Sylvain CRINQUAND, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Guy SAILLARD, Mme Brigitte FILIPPI, M. Olivier LAURENT, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert BLONDEAU, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECQ, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, M. Lino PESENTI

Pouvoirs : M. Victor POUX à M. David DUSSOUILLEZ, M. Michel BOURGEOIS à Mme Monique FANTINI, M. Philippe CUEVAS à Mme Marine LACROIX, Mme Sophie BAILLY-BAZIN à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Laurent OLIVIER à Mme Bénédicte RIGOLET, M. Gilbert BLONDEAU à Jean-Louis CHABOUD, M. Florent SERRETTE à Mme Anne-Marie MIVELLE

Secrétaire de Séance : M. Rémi HUGON

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

* * * * *

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil de communauté du 8 juillet 2021

1	Construction d'une maison de santé, marché de travaux lot 5	1
AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES		
2	ZA MIGNOVILLARD, ventes de terrains	2
3	ZA MONTROND, vente de terrain	2
4	Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE), Eurl La Baroche	3
5	Le Jouef, avenant au bail avec la DDFIP	3 à 4
6	Projet de contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat (CRTE)	4 à 5
FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE		
7	DM1 – Budget général	6
8	DM1 – Budget annexe Ordures Ménagères	6
TOURISME		
9	Visites du site Dinoloulle, tarifs	7
10	Amélioration de l'accueil touristique au Chalet de La Bourre, subvention LEADER	7
CULTURE ET EVENEMENTIEL		
11A	Fédération Musicale de Franche-Comté, attribution de subvention stage	8
11B	Comité d'Animation de Nozeroy, attribution de subvention « Retrouvailles Médiévales »	8

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération en date du 3 juin 2021, le Conseil communautaire a attribué les marchés de travaux pour la construction de la maison de santé à Champagnole pour un montant de 1.524.876,87 € HT.

Seul le lot 5 Menuiseries extérieures aluminium, conformément à l'article 3.1.4 du Règlement de Consultation, a fait l'objet d'une négociation avec l'ensemble des entreprises ayant répondu à la consultation.

Une négociation d'entreprise pour le lot 5 Menuiseries extérieures aluminium a été lancée le 31 mai 2021. Les 4 entreprises avaient alors la possibilité de remettre une nouvelle offre avant le lundi 7 juin 2021 avant 12h00 au lot 5 proposé.

L'ouverture des plis a été réalisée le lundi 7 juin 2021.

L'analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'œuvre.

Suite à cette analyse, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Lot N°	Désignation du Lot	Entreprises	Montant du marché € HT	Options € HT ou Variantes € HT	Montant du Marché € HT avec option	Montant du Marché € TTC avec option
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	BAVOYSI	143 510,96		143 510,96	172 213,15 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le marché pour le lot 5 Menuiseries extérieures aluminium avec l'entreprise BAVOYSI pour un montant de 143.510,96 € HT, portant ainsi le total des marchés de travaux pour la Maison de santé à 1.668.387,83 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise BAVOYSI,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2021-6-02 ZA MIGNOVILLARD, ventes de terrains

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La Boulangerie Chagrot souhaite s'implanter dans la ZA de Mignovillard afin de construire un atelier de production qui servira à alimenter sa boulangerie de Mignovillard. Il s'agit de bâtir, sur la parcelle, un fournil et des bureaux.

La société Guillemain, entreprise de charpente-menuiserie-maçonnerie, quant à elle, déjà implantée à Mignovillard, souhaite acheter un terrain pour un projet d'extension, ceci afin de permettre le stockage de matériaux au niveau de la zone artisanale.

Les cessions porteraient sur les lots A et B découpés comme suit (cf plan joint):

- CHAGROT : Lot A (cadastré Section ZV n°120p et ZV n°115p) pour un total de 1.000 m²
- GUILLEMIN : Lot B (cadastré Section ZV n°120p et ZV-115p) pour un total de 1.014 m²

Dans son rapport en date du 4 mai 2021, le service du domaine a évalué la valeur vénale de ce terrain à 6 € HT le m² assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Au regard du prix de terrain appliqué pour ce type de projet :

- Le prix proposé à l'entreprise CHAGROT s'élève à 20,00 € HT le m², soit un montant total de 20.000 € HT (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).
- Le prix proposé à l'entreprise GUILLEMIN s'élève à 20,00 € HT le m², soit un montant total de 20.280 € HT (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de ce terrain l'entreprise CHAGROT, ou tout autre personnalité physique ou morale s'y substituant, au prix de 20,00 € HT le m²,
- **APPROUVE** la cession de ce terrain à l'entreprise GUILLEMIN, ou tout autre personnalité physique ou morale s'y substituant, au prix de 20 € HT le m²,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2021-6-03 ZA MONTROND, vente de terrain

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Monsieur BESSON Thibault, entrepreneur dans le secteur du BTP – travaux de terrassement, souhaite s'implanter dans la ZA de Montrond pour développer son activité et installer son entreprise.

Au regard des découpages déjà effectués et des projets en cours, la cession porterait sur un terrain de 5 873 m² (désigné sous le lot « b1 » dans le plan joint), cadastré en section A-618p - ZM-50p et ZM-52p.

Dans son rapport en date du 28 juin 2021, le service du domaine a évalué la valeur vénale de ce terrain à 6 € HT le m² assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Au regard du prix de terrain appliqué pour ce type de projet, le prix proposé à l'entreprise BESSON Thibault s'élève à 3,50 € HT, soit au total 20.555,5 € HT (montant pouvant être corrigé en fonction de la surface cadastrale définitive).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de ce terrain à l'entreprise BESSON Thibault, ou tout autre personnalité physique ou morale s'y substituant, au prix de 3,50 € HT le m²,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Aux termes de l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 11 avril 2017 et du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire.

Par délibération du 15 avril 2021, le Conseil communautaire a validé le nouveau règlement d'intervention autorisant l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'AIE à des projets concernant la vente de produits alimentaires, si cette activité est complémentaire à une activité de production et/ou transformation.

Cette aide est plafonnée à 5 000 € et son versement est conditionné à une aide de la Région.

L'EURL La Baroche a présenté une demande de subvention AIE pour son projet de « Réaménagement du magasin de vente au détail » pour un montant global de 50 010,37 € HT.

La subvention AIE octroyée par la Communauté de communes s'élèverait à 5 000 € (sur une dépense éligible de 34 452,03 € HT). Cette subvention serait complétée par une aide de la Région.

Il est précisé que l'aide sera allouée sur la base du régime d'aide exempté de notification n° SA.59106, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 5 000 € à l'EURL de la Baroche sur une dépense éligible de 34 452,03 € au titre du réaménagement du magasin de vente au détail,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante établie selon le modèle de convention type approuvé par délibération du 30 mai 2017, ainsi que tout avenant ultérieur,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2021-6-05 LE JOUEF, avenant au bail avec la DDFiP

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Aux termes d'un acte en date du 27 mars 2017, la Communauté de communes a donné à bail à l'État, Direction Départementale des Finances Publiques du Jura (DDFiP), des locaux à usage de bureaux destinés à abriter la trésorerie de Champagnole au rez-de-chaussée du bâtiment le Jouef.

Ce bail d'une durée de 9 ans a commencé à courir le 20 mars 2017 pour se terminer le 19 mars 2026.

Les missions exercées par la trésorerie de Champagnole ont été transférées vers le service de gestion comptable de Poligny. Suite à la création d'un Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF), la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura a proposé de mettre à disposition de la DDFiP les locaux nécessaires à l'accueil de ce nouveau service constitué d'environ 20 agents, à savoir :

- au rez-de-jardin : local archives,
- au rez-de-chaussée : bureaux (y compris le bureau du Conseiller aux Décideurs Locaux),
- au 1^{er} étage : bureaux,

pour une surface totale de 365 m².

L'avenant a pour objet de constater la modification de la désignation des locaux à compter du 17 mai 2021, étant précisé que le loyer annuel pour 2021 reste inchangé, avec un montant de 26.741,08 € HT. Conformément au bail, le loyer est révisable tous les 3 ans (prochaine révision le 20 mars 2023).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant au bail avec la Direction Départementale des Finances Publiques,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2021-6-06 **Projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat (CRTE)**

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Afin d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions dans les territoires, l'État propose aux collectivités territoriales la mise en place d'un **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**. Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux.

Huit contrats seront mis en œuvre dans le Département du Jura, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. Pour notre territoire, c'est le périmètre Communauté de communes qui a été retenu pour la mise en place de ce nouveau contrat sur le territoire.

Ce contrat vise à présenter un projet de territoire pour les années à venir, au travers d'un diagnostic du territoire et d'actions à mettre en œuvre sur diverses thématiques identifiées. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Ce contrat présentera les grands objectifs et enjeux du territoire, le programme d'actions opérationnel ainsi que les financements mobilisables. Le CRTE sera un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, CAF...).

Pour l'élaboration du CRTE de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, cinq thématiques ont été retenues afin de définir les grands enjeux du territoire :

- **La revitalisation des bourgs centres**
- **L'accès aux services publics et aux soins**
- **L'attractivité du territoire** : développement économique, agriculture, tourisme, etc
- **Les mobilités** : voies douces, covoiturage...
- **La transition écologique et énergétique** : énergies renouvelables, rénovation énergétique, gestion des déchets, préservation de la ressource foncière, etc.

Un certain nombre d'actions s'inscrivant dans les thématiques de ce contrat ont été recensées sur le territoire. Le contrat ayant une durée de six ans et étant évolutif, ces actions pourront être développées au cours du contrat qui sera amendé régulièrement :

La revitalisation des bourgs centres

- Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Champagnole.

L'accès aux services publics et marchands et aux soins

- Construction d'une maison de santé à Champagnole
- Création de logements inclusifs pour les seniors, en lien avec les communes
- Création de micro-crèches, en lien avec les communes
- Construction d'un gymnase à Champagnole
- Services publics : mise en place de France Services sur le territoire

L'attractivité du territoire

Développement économique

- Constitutions de réserves foncières pour le développement de l'industrie et de l'habitat
- Aménagement de la ZA à Sirod
- Reconversion de friches industrielles à Champagnole

Agriculture

- Développement d'une filière viande locale : extension de l'atelier de découpe attenant à l'abattoir et création d'une boucherie en circuit court

Tourisme

- Aménagement du site touristique de la Source de l'Ain
- Création d'une piste de biathlon à Foncine-le-Haut et Cerniébaud
- Opération Grand Site de France – Vallée du Hérisson et Plateau des 7 lacs

Les mobilités

- Poursuite de la voie cyclable Champagnole - Lac de Chalain

La transition écologique et énergétique

- Programme pluri-annuel d'investissement pour l'assainissement collectif
- Création de chaufferies bois, plateforme de stockage, développement du bois-énergie
- Projets de centrales photovoltaïques au sol
- Projets éoliens

Aussi, afin de disposer d'un diagnostic pertinent pour ce contrat, un accompagnement par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a été acté. Un bureau d'études mènera une mission d'analyse du territoire ainsi que d'identification des enjeux prioritaires et de préconisations d'orientations stratégiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise en œuvre de ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sur le territoire intercommunal,
- **APPROUVE** les thématiques et orientations définies à ce jour,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention initiale ainsi que tout document afférent à ce dossier

Finances et aménagement numérique

2021-6-07 DM1 – Budget Général

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
21	2138	Bâtiment Keystone (HT)	2 475 000,00	16	1641	Prêt relais	2 475 000,00
			2 475 000,00			TOTAL	2 475 000,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00

Commentaires

Réajustement des crédits en investissement pour le contrat de réservation du bâtiment B avec la SARL Keystone (Délibération du 15 avril 2021)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget général.

2021-6-08 DM1 – Budget annexe Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
041	1021	Dotations	20 070,00	041	2182	Matériel de transport	53 040,00
041	28182	Matériel de transport	20 070,00	041	1021	Dotations	20 070,00
21	2182	Matériel de transport	32 970,00				
			73 110,00			TOTAL	73 110,00
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	article	libellé	Montant	chapitre	article	libellé	Montant
042	6742	Subvention exceptionnelle équipement	32 970,00	77	7788	Autres produits exceptionnels	32 970,00
		TOTAL	32 970,00			TOTAL	32 970,00

Commentaires

Inscription des crédits pour les écritures d'ordre pour la cession de divers matériel et véhicule au SICTOM dans le cadre de la compétence ordures ménagères

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Ordures Ménagères.

Tourisme

2021-6-09 Visite du site Dinoloulle, tarifs

Rapporteur : Mme Monique VILLEMAGNE

Par arrêté en date du 10 juillet 2018, une régie de recette pour évènementiel a été créée au sein de la collectivité afin de gérer les droits d'entrée au Land Art Park et les visites guidées du Dinoloulle.

Par délibération du 9 juillet 2019, les tarifs des entrées sur le « site à pistes de dinosaures », situé sur la commune de Loulle, avaient été définis mais seulement pour l'été 2019.

Il est donc nécessaire, pour cet été 2021 et les suivants, de prendre une nouvelle délibération afin d'établir les tarifs des entrées. Ainsi, les tarifs pour les visites sur le site à pistes de dinosaures sont les suivants :

- 4,50 € pour les adultes,
- Gratuit pour les moins de 18 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs indiqués ci-dessus pour les visites guidées du « site à pistes de dinosaures », situé sur la commune de Loulle, à compter de 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

2021-6-10 Amélioration de l'accueil touristique du Chalet de la Bourre, demande de subvention LEADER

Rapporteur : Mme Monique VILLEMAGNE

Afin d'améliorer l'accueil et les services au Chalet de la Bourre, situé au départ des pistes nordiques à Mignovillard, il a été décidé d'électrifier ce bâtiment.

En effet, ce site est isolé, sans électricité aujourd'hui. L'électrification du Chalet de la Bourre permettra une gestion optimisée du site (éclairage, billetterie informatisée, chargeur radio, etc). Pour ce faire, la Communauté de communes a opté pour une installation photovoltaïque à laquelle sera ajouté un groupe électrogène.

Pour le financement de ce projet, une demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme LEADER du GAL Champagnole Nozeroy Jura.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	Montants (HT)
Installation photovoltaïque et groupe électrogène	14 173,50 €
TOTAL	14 173,50 €

RECETTES	Montants (HT)	Taux
LEADER	11 338,80 €	80 %
Autofinancement	2 834,70 €	20 %
TOTAL	14 173,50 €	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter les subventions,
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Culture et évènementiel

2021-6-11A Fédération Musicale de Franche-Comté, attribution de subvention

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

La Fédération Musicale de Franche-Comté a pour mission de développer les pratiques musicales en amateur en soutenant les associations locales et en stimulant la découverte et l'acquisition de savoir-faire musicaux au niveau régional.

Pour la première fois, l'association organise un stage de musiques actuelles « Maj'ik 39 », en résidence d'artistes, du 23 au 27 août 2021, à Chaux-des-Crotenay (centre de vacances « Les cyclamens »). D'autres propositions plus classiques (orchestre symphonique, d'harmonie...) existent déjà dans le département mais aucun utilisant les musiques actuelles. Ce stage a pour but de permettre aux participants d'acquérir encore plus d'autonomie dans leur pratique instrumentale, de favoriser les rapprochements avec les amateurs de tous niveaux et de développer leur connaissance et ouverture musicale.

Le stage est à destination de tous les musiciens amateurs du Jura, qu'ils soient membres d'une structure fédérée ou non. Le stage se déroulera en pension complète et environ 30 à 40 places sont disponibles. La direction artistique du stage a été confiée à Jean-Guy Braux (directeur de l'école de musique de Champagnole) et les stagiaires travailleront le répertoire des « Funny Funky » en leur présence (Pierre Leroy, Jean-Michel Trimaille). Parallèlement une œuvre originale sera composée spécifiquement durant le stage et des concerts de restitution concluront la semaine à Champagnole et Clairvaux-les-Lacs.

Pour l'organisation de ce stage, l'association sollicite auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura une subvention à hauteur de 1 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, dans le but de soutenir l'association pour son action culturelle sur le Territoire, et après avis favorable de la commission réunie le 29 juin dernier, une subvention de 1 000 € à la Fédération Musicale de Franche-Comté. L'octroi de la subvention est conditionné à la tenue du stage,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2021-6-11B Comité d'Animation de Nozeroy, attribution de subvention

Rapporteur : M. Sébastien BONJOUR

Le Comité d'animation de Nozeroy a en charge l'organisation et la promotion des animations dans la commune. La plus importante d'entre elles est l'Assaut des Remparts qui a lieu chaque année, le quatrième dimanche de juillet.

La 34^{ème} édition de l'Assaut des Remparts devait se tenir le 25 juillet 2021 mais, compte tenu de la situation sanitaire, elle ne pourra finalement pas se dérouler. Afin de proposer, malgré tout, une journée d'animations dans la commune de Nozeroy, l'association va organiser, en lieu et place de l'Assaut, les « Retrouvailles médiévales ».

Tout au long de cette journée, des animations variées seront proposées à travers les rues de Nozeroy : troupes de théâtre, de saltimbanques, de musiciens, marché d'artisans... Le banquet habituellement préparé par les commerçants de Nozeroy ne pourra avoir lieu mais il sera tout de même possible de prendre un repas sur place (restauration médiévale rapide).

Pour la réalisation de cet évènement, le Comité d'Animation de Nozeroy sollicite une subvention d'un montant de 3 000 € auprès de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, afin de contribuer à la promotion du patrimoine historique local, et après avis favorable de la Commission culture et évènementiel réunie le 29 juin dernier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € au Comité d'Animation de Nozeroy pour l'organisation de cette journée médiévale. L'octroi de la subvention est conditionné à la tenue de l'évènement.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.